

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

N° 36/2026

OBJET :
Décision modificative
n°1 – budget des eaux
pluviales 2026

Date de convocation :
03/06/2026

Nombre de délégués
En exercice : 13
Présents : 12
Procurations : 1
Votants : 13

L'an deux mil vingt-six,

Le 10 juin à 20 heures 00,

Le Comité syndical, légalement convoqué, conformément à l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni au siège du Syndicat à AUVERS-SUR-OISE en séance publique sous la présidence de M. Pierre-Edouard EON.

Etaient présents : Vincent BARRAILLER, Florent BEAULIEU, Jean-Pierre COURTOIS, Pascal DERCHE, Alexandre DOHY, Pierre-Edouard EON, Nadège MAGNE jusqu'à 20 h 40, Hubert MARCHAIS, Isabelle MEZIERES, Jean-Pierre OBERTI, David TOMAS, délégués titulaires, Patrick CHADAIGNE, délégué suppléant des communes membres, formant la majorité des membres en exercice.

Gilbert POLARD et Gladys LEBEAU à titre consultatif.

Absents excusés : Laëtitia FAUGIERES, Jérôme FRANCOIS qui a donné pouvoir à Nadège MAGNE.

Secrétaire de séance : Pascal DERCHE.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 13/2026 portant approbation du Budget Primitif 2026 des Eaux pluviales,

Considérant qu'il y a lieu de procéder de grosses réparations sur le réseau d'eaux pluviales,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve à l'unanimité, la décision modificative n°1 ci-après :

En section de fonctionnement :

	Chapitre	Nature/ fonction	Budget (BP)	Décision modificative (DM)	Budget Total = BP+DM
dépenses	011	615232/ 734	210 343,72 €	60 000,00 €	270 343,72 €
	023	023/01	807 036,66 €	- 60 000,00 €	747 036,66 €
				0,00	

En section d'investissement :

	Chapitre	Nature/ fonction	Budget (BP)	Décision modificative (DM)	Budget Total = BP+DM
dépenses	21	21532/734	54 778,93 €	20 000,00 €	74 778,93 €
				20 000,00	

.../...

.../...

	Chapitre	Nature	Budget (BP)	Décision modificative (DM)	Budget Total = BP+DM
recettes	021	021/01	807 036,66 €	- 60 000,00 €	747 036,66 €
	16	1641/01	2 172 108,26 €	80 000,00 €	2 252 108,26 €
				20 000,00	

Fait et délibéré en séance les jours, mois et ans susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télécours citoyens » (information et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Copie conforme à l'original.

Le Secrétaire de Séance,
Pascal DERCHE

Le Président,
Pierre-Edouard EON

Certifie exécutoire
Compte tenu de la transmission
En préfecture le : 22/06/2026
De sa publication le : 23/06/2026
Sur le site du SIAVOS.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 03/06/2026

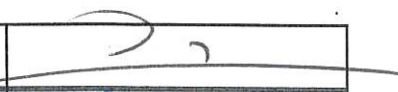
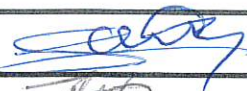
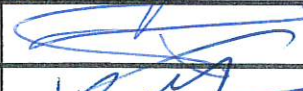
Présenté par Le Président du comité syndical (1),

A Au siège du syndicat, le 10/06/2026

Délibéré par l'assemblée L'assemblée délibérante (2), réunie en session ordinaire

A Auvers-sur-Oise, le 10/06/2026

Les membres de l'assemblée délibérante L'assemblée délibérante (2),(3).

01 - Le Président - EON Pierre-Edouard	
02 - La Vice-présidente - MEZIERES Isabelle	
03 - La Vice-présidente - FAUGIERES Laëtitia	
04 - Le Vice-président -COURTOIS Jean-Pierre	
05 - Le Vice-président -DERCHE Pascal	
06 - titulaire - BEAULIEU Florent	
07 - titulaire - OBERTI Jean-Pierre	
08 - titulaire - MARCHAIS Hubert	
09 - titulaire -DOHY Alexandre	
10 - titulaire - FRANCOIS Jérôme	
11 - titulaire - MAGNE Nadège	
12 - titulaire - TOMAS David	
13 - titulaire - BARRAILLER Vincent	
14 - suppléant - MEZIERES Christophe	
15 - suppléant - LEBOURGEOIS Marc	
16 - suppléant - MOUSSERON Isabelle	
17 - suppléant - LE MOAL Solène	
18 - suppléant - PECQUEUX Jean-Marc	

Accusé de réception en préfecture
095-200078988-20260610-10-10-2026-01-Eric
Date de télétransmission : 22/06/2026
Date de réception préfecture : 22/06/2026

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

20 - suppléant - FINKEL Béatrice	
21 - suppléant - GONIDEC Laurent	
22 - suppléant - FAIVRE-RAMPANT Louis	
23 - suppléant - BELLENGER Claude	
24 - suppléant - SPAGNUOLO Giovanni	
25 - suppléant - CHADAIGNE Patrick	
26 - suppléant - NOEL Christophe	

Certifié exécutoire par Le Président du comité syndical (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A Auver-sur-Oise, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.